

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 novembre 2013

---

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES  
MÉTROPOLES - (N° 1407)

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° CL140

présenté par

Mme Appéré, M. Le Bouillonnet, M. Brottes, Mme Massat, M. Blein, M. Boudié, Mme Pires  
Beaune, M. Travert, Mme Descamps-Crosnier, M. Fekl, M. Da Silva, Mme Untermaier,  
Mme Crozon, M. Popelin, Mme Nieson, M. Binet, M. Destot, Mme Linkenheld, Mme Tallard,  
M. Bouillon, Mme Pane, M. Montaugé, M. Mallé, M. Bridey, M. Bréhier, M. Le Guen,  
Mme Gourjade, M. Roig, M. Touraine, M. Bricout, M. Bies, M. Alexis Bachelay, Mme Delga,  
M. Fauré, Mme Grelier, M. Rousset, M. Plisson, M. Bloche, M. Savary et les membres du groupe  
socialiste, républicain et citoyen

-----

**ARTICLE 3**

**A l'alinéa 12, après les mots : « le développement social et », ajouter les mots : « la contribution à ».**

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La rédaction issue du Sénat sème le trouble s'agissant de la question de la précarité énergétique et risquerait d'être interprétée comme imposant aux départements de financer les tarifs sociaux de l'énergie.